

Offre d'emploi Chargé de mission Paysages

Catégorie A – filière technique – Ingénieur territorial
Mission temporaire d'une durée de 6 mois (remplacement dans le cadre d'un congé maternité)

Poste à pourvoir à partir du lundi 17 avril 2023.

I. CONTEXTE

Le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNR LAT), créé en 1996, est géré par un syndicat mixte qui regroupe, en 2022, 116 communes, les Départements du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, les Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

Sa charte constitutive fixe les objectifs de territoire pour une durée de 15 ans autour des missions qui lui sont attribuées par la loi :

- la protection, la gestion et la valorisation de l'ensemble des patrimoines de son territoire : naturel, paysager, architectural et culturel ;
- une contribution au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire ;
- l'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public ;
- la réalisation ou l'accompagnement d'actions expérimentales dans les domaines cités ci-dessus et la contribution à des programmes de recherche. 2

Le périmètre d'étude de la nouvelle charte 2024-2039 s'étend sur plus de 300 000 hectares entre Tours et Angers pour une population de plus de 200 000 habitants. Elle portera des ambitions partagées autour de 3 grands défis stratégiques :

- renforcer la qualité des paysages et la biodiversité ;
- s'engager dans la sobriété et la résilience ;
- renforcer les coopérations.

Le.a chargé.e de mission « Paysage » sera responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions de son domaine d'intervention sous l'autorité des élus référents (Présidente du Parc et président de la commission « Biodiversité et paysages »), du directeur, du responsable de service « Biodiversité et paysages » et dans le cadre d'un programme d'actions proposé pour délibération par la commission "Biodiversité et paysages" aux instances de décision.

Il travaillera au sein du service « Biodiversité et Paysages » du PNR LAT, basé à Montsoreau (49), en étroite collaboration avec les autres agents du PNR LAT et les partenaires de la structure (DREAL, DDT, autres PNR...).

II. MISSIONS

Ce poste a pour but de contribuer à la mise en œuvre d'une politique concertée en faveur des paysages telle que définie dans la charte actuelle du PNR LAT et dans la future charte 2024-2039.

À sa prise de fonction, le chargé de mission aura les missions suivantes :

1. Aménagements paysagers (70 %)

- Conseil et assistance des maîtres d'ouvrage en aménagement paysager (aménagement et valorisation de sites naturels, assistance technique aux collectivités publiques dans le cadre de leurs projets d'aménagements paysagers en lien avec les objectifs de la charte) et suivi des différentes mises en œuvre correspondantes.
- Suivi du programme « Renaturation des cours d'écoles » et du prestataire mandaté par les communes du Parc.
- Suivi de travaux d'entretiens de la berge de l'Arceau à la Maison du Parc.

2. Politiques paysagères sur le territoire du Parc (20 %)

- Suivi de l'élaboration de la charte (avis techniques ponctuels sur les rédactions réalisées, aide à l'élaboration du Plan du Parc, écritures/relectures des documents de communication du PNR LAT sur le sujet).
- Mise en œuvre d'actions liées à la TVB.
- Production d'avis réglementaires du PNR LAT sur le volet paysages.

3. Guide des plantations (10 %)

En lien avec le prestataire :

- actualisation des fiches existantes (ajouts de photographies...) ;
- refonte de la page de présentation des paysages (page d'accueil du site) pour la rendre plus attractive ;
- création d'un module « comprendre mon paysage » à l'image du travail réalisé sur les « idées de jardin » ;
- refonte de la page « conseils » afin de valoriser le contenu existant et venir l'amender sous forme de fiches techniques thématiques ;
- suivi de la prestation en cours ;
- promotion de l'outil auprès du territoire (collectivités, entrepreneurs, particuliers...).

III. PROFIL RECHERCHE ET COMPETENCES REQUISES

Savoir, Savoir-faire et Savoir-être

- Formation et parcours professionnel en « grand paysage » avec sensibilité pour l'aménagement opérationnel : diplôme d'ingénieur-paysagiste / architecte paysagiste requis.
- Connaissance des politiques, acteurs et outils d'intervention en paysage, environnement et aménagement du territoire, en urbanisme, environnement et agriculture.
- Connaissance des compétences et du fonctionnement des collectivités locales et des marchés publics.
- Conception d'aménagement paysager (réglementation, faisabilité technique, programmation, croquis ou plans ...).
- Connaissance des végétaux.
- Capacité d'écoute et d'analyse des besoins.
- Qualités rédactionnelles et d'expression orale.
- Maîtrise des outils bureautiques nécessaires (Pack Office), logiciels SIG (QGIS indispensable), de graphisme/PAO/DAO (Suite Adobe). Outils de communication par l'image : dessin, photo...

Profil recherché

- Personne rigoureuse, réactive, diplomate et ouverture d'esprit avec un grand sens du service public.
- 3 ans d'expérience appréciés.

IV. CONDITIONS DE TRAVAIL

Contraintes

- disponibilité (des réunions en soirée sont à prévoir) ;
- déplacements sur le territoire du PNR LAT : permis B indispensable.

Temps de travail : 35h (39h avec ARTT)

Rémunération : grille indiciaire de la fonction publique territoriale + primes

V. CANDIDATURE :

Les candidatures (lettre de motivation + CV) précisant la rémunération nette mensuelle souhaitée sont à adresser par voie postale à :

**Madame la Présidente
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Bureaux du Parc – 7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOUREAU**

Ou par courriel à l'adresse suivante : recrutement@parc-loire-anjou-touraine.fr

Date limite de réception des candidatures : 27 février 2022 12h00, oraux pour les candidats retenus vers la mi-mars matin.

(Merci de ne pas faire de relance téléphonique, chaque candidature recevra une réponse. Les candidats retenus pour les oraux seront prévenus dès que possible.)